

Paris, le 31 août 2023

Entrée en vigueur de la loi Lemoine : 1 an après, des efforts collectifs restent à faire en faveur du pouvoir d'achat des emprunteurs

En France, plus de 8 ménages sur 10 détiennent toujours l'assurance emprunteur vendue par leur banque avec leur crédit immobilier, alors qu'il existe des solutions alternatives souvent plus économiques et plus couvrantes. Pourtant, pas moins de 4 textes ont ponctué 15 ans de législation en faveur du libre choix de cette assurance par les consommateurs et la loi Lemoine permet la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur depuis le 1er septembre 2022. Un combat historique pour Aéma Groupe et Sécurimut qui ont œuvré en faveur du pouvoir d'achat des Français afin d'offrir un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur.

Cette nouvelle possibilité de récupérer du pouvoir d'achat a suscité une forte hausse des demandes des consommateurs dès septembre dernier mais celle-ci semble s'amenuiser au fil des mois. Entre la mauvaise information des emprunteurs, les difficultés d'accès au crédit immobilier et les stratégies de rétention des banques, le libre choix de l'emprunteur se heurte encore trop souvent à des freins importants.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat est une priorité, la Macif entend donc poursuivre son engagement auprès des consommateurs pour choisir librement leur assurance de prêt, sans contrainte, et remplacer leur assurance bancaire par une assurance alternative plus économique et qualitative. Ainsi, la Macif et sa filiale SECURIMUT continueront à informer les emprunteurs de leur droit et maintiendront les tarifs et la qualité des garanties du contrat Garantie Emprunteur de la Macif.

>> Information des consommateurs, maintien des tarifs et des garanties : une nécessité pour la Macif

Seule une concurrence saine et sans entrave permettra aux emprunteurs d'accéder à une assurance de qualité au meilleur coût, c'est pourquoi les assureurs comme la Macif* qui proposent des contrats alternatifs* ont un rôle essentiel à jouer notamment dans l'information et l'accompagnement des consommateurs.

En effet, sur ce marché où l'assurance est trop souvent perçue comme un élément accessoire du crédit immobilier, il faut aider les ménages à avoir le réflexe de mettre en concurrence les différentes offres du marché. Parce qu'il est également important d'accompagner les emprunteurs dans cette démarche qui reste complexe, la Macif via sa filiale SECURIMUT, dispose d'un centre d'appel disponible 6 jours sur 7 et propose de gérer toutes les démarches avec la banque grâce à son mandat de substitution.

Afin de permettre à un maximum d'emprunteurs immobiliers de profiter d'économies substantielles avec une assurance de prêt de qualité, la Macif a souhaité préserver le pouvoir d'achat de ses sociétaires en maintenant ses tarifs et ses garanties malgré la suppression de la sélection médicale pour une partie des emprunteurs. Ces efforts doivent être collectifs pour soutenir notamment les plus jeunes et les plus modestes qui souhaitent accéder à la propriété.

>> SECURIMUT, filiale de la Macif et leader du changement d'assurance emprunteur depuis 2008, a dressé pour la quatrième année consécutive son analyse du marché et de ses évolutions, près d'un an après l'entrée en vigueur de la résiliation infra-annuelle de loi Lemoine.

Retrouvez l'étude complète de SECURIMUT sur son site <https://www.securimut.fr/Etude2023.html>

** Le contrat Garantie Emprunteur proposé par la Macif est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. Il est distribué par la Macif et par Sécurimut, SAS au capital de 200 000 € - RCS Lyon 487 899 148 - Siège social : 222 cours LAFAYETTE - CS 33453 - 69441 LYON CEDEX 03 - Intermédiaire en assurance n° ORIAS 07 005 662 (www.orias.fr).*

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,7 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2022. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2023 et a été élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022. Depuis janvier 2021, elle est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Joanne Benhaim • 06 62 65 11 66 – jbenhaim@macif.fr

Caroline Lemarchand • 06 28 11 56 37 – clemarchand@macif.fr